

académie

bulletin académique



n° **549**



du 16 janvier 2012

SOMMAIRE

Service Juridique	
- Le centre de documentation du Rectorat	1
Délégation Académique à l'Education Artistique et à l'Action Culturelle	
- Appel à candidature professeur relais service éducatif auprès de la réserve naturelle géologique de Haute-Provence	2
Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération	
- Appel à propositions relatif au programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie - Programme EFTLV (2007-2013) - année scolaire et universitaire 2012-2013 - BO n°43 du 24 novembre 2011	4
Service Académique d'Information et d'Orientation	
- Continuité lycée enseignement supérieur - Schéma directeur de la mise en œuvre du conseil anticipé	6

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE
DIRECTEUR DE PUBLICATION : Jean-Paul de GAUDEMAR - Recteur de l'Académie
REDACTEUR EN CHEF : Henri RIBIERAS - Secrétaire Général de l'Académie
CONCEPTION, RÉALISATION, DIFFUSION : Thomas PRESTIGIACOMO (☎ : 04 42 91 71 23)

SERVICE JURIDIQUE

SERJU/12-549-21 du 16/01/2012

LE CENTRE DE DOCUMENTATION DU RECTORAT

Destinataires : Tous personnels de l'Académie

Dossier suivi par : Mme CARTAPANIS - Tel : 04 42 91 75 16 - Fax : 04 42 91 75 14

LE CENTRE DE DOCUMENTATION DU RECTORAT

Permet de :

- **S'INFORMER**,
- **RECHERCHER des textes**,
- **CONSULTER SUR PLACE** : revues, documents (*BOEN depuis 1946, Intendance, la lettre de l'Education, les cahiers de l'éducation, Les cahiers pédagogiques, les barèmes de Montpellier, différentes revues juridiques : AJDA, LIJ, recueil Dalloz ...*)

Met à la disposition des personnes désirant préparer des concours administratifs ou améliorer leurs connaissances professionnelles, un lieu où :

- **SE PROCURER** des annales de concours des différentes académies et de l'académie d'Aix-Marseille.
- **ACCEDER** à une bibliothèque consacrée aux différents concours administratifs (ADJAENES, SAENES, ADAENES, APAENES, Infirmiers, Personnels de laboratoire, techniciens....),
- **EMPRUNTER** de un à trois livres sur divers sujets (système éducatif, droit, culture générale, entretien avec un jury, établir un dossier RAEP,....et bien d'autres....).

**Ouvert au public du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h**

Téléphone : 04 42 91 75 16

FAX : 04 42 91 75 18 ou 14

Par courriel : maryvonne.cartapanis@ac-aix-marseille.fr

Par courrier : Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille Documentation
Place Lucien Paye
13621 AIX-EN-PROVENCE - CEDEX 01

Signataire : Henri RIBIERAS, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À L'EDUCATION ARTISTIQUE ET À L'ACTION CULTURELLE

DAAC/12-549-42 du 16/01/2012

APPEL A CANDIDATURE PROFESSEUR RELAIS SERVICE EDUCATIF AUPRES DE LA RESERVE NATURELLE GEOLOGIQUE DE HAUTE-PROVENCE

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme OHANESSIAN - Tel : 04 42 95 29 44 / 06 07 33 48 73 - Fax : 04 42 95 29 71

La Réserve naturelle géologique de Haute-Provence protège et valorise, sur un vaste territoire (2300 km²) entre Alpes de Haute-Provence et Var, des sites géologiques, des fossiles en place, des paysages aux coupes plissées et fracturées. Elle contribue à mieux faire connaître l'histoire de la planète Terre afin de donner à toutes et tous les clés pour mieux la comprendre, pour mieux y vivre.

Recrutement d'un enseignant assurant un service éducatif de 108 HSE / annuelles au sein de la Réserve naturelle géologique de Haute-Provence.

L'enseignant sera choisi pour ses compétences pédagogiques, sa connaissance du milieu scolaire et des domaines scientifiques et culturels ainsi que des diverses modalités de partenariat. La proximité géographique (adresse professionnelle ou personnelle) est requise afin d'assurer la présence nécessaire sur le territoire de la réserve.

Afin de mener à bien cette mission d'interface entre un lieu scientifique et culturel et les équipes éducatives, il doit :

- connaître les différents dispositifs culturels scolaires proposés et avoir l'expérience de projets scientifiques et culturels conduits en partenariat, et de dimension interdisciplinaire
- témoigner d'un regard polyvalent et d'une adaptation aux multiples champs scientifiques et culturels concernés
- travailler à la conception et au développement d'outils pédagogiques dans une dimension créative, originale et rigoureuse en collaboration avec l'équipe responsable de la réserve
- proposer des pistes de communication et de diffusion des informations destinées aux enseignants en concertation avec la structure et la DAAC
- être capable d'écouter, de communiquer, négocier et organiser ; prendre part à des actions de formation continue
- savoir s'inscrire dans une démarche collective
- exercer une mission de relais et de coordination avec le délégué départemental d'éducation artistique et d'action culturelle
- maîtriser l'outil informatique et la messagerie électronique

Cette mission prendra effet à compter du 1^{er} mars 2012 ; elle sera éventuellement renouvelable, en fonction du bilan annuel établi.

Les enseignants souhaitant faire acte de candidature sont invités à transmettre un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature avant le 10 février 2012 (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Délégation académique à l'éducation artistique et l'action culturelle
à l'attention de Mme OHANESSIAN Chantal
Rectorat
Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence Cedex 1

Les candidats présélectionnés seront invités à une audition à la Délégation académique à l'action culturelle dans le courant du mois de février 2012.

Pour tout renseignement :

Thierry Ravoire, chargé de mission culture scientifique et technique et environnement

Tél : 04 42 95 29 73 / 29 44

Mèl : thierry.ravoire@ac-aix-marseille.fr

Ou

Julie Ruffe Raimon, Responsable action culturelle à l'IA 04

Mèl : j.ruffe.raimon@gmail.com

Signataire : Henri RIBIERAS, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX RELATIONS EUROPÉENNES, INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION

DAREIC/12-549-262 du 16/01/2012

APPEL A PROPOSITIONS RELATIF AU PROGRAMME D'ACTION DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE - PROGRAMME EFTLV (2007-2013) - ANNEE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE 2012-2013 - BO N°43 DU 24 NOVEMBRE 2011

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissement du second degré - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des Services Départementaux de l'Éducation

Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie – Inspecteurs Pédagogiques Régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation Nationale - Enseignement Technique - Mesdames et Messieurs les Directeurs des Centres d'Information et d'Orientation - Mesdames et Messieurs les Conseillers Techniques - Mesdames et Messieurs les Chefs de Division et Chefs de Services

Dossier suivi par : Mme Fichet-Clairfontaine et M. Huguet, chargés de mission Tél 04 42 95 29 76 - Fax 04 42 95 29 74 - Mèl : corinne.fichet-clairfontaine@ac-aix-marseille.fr et pierre.huguet@ac-aix-marseille.fr

Le programme européen d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie ou programme EFTLV est l'instrument privilégié dont l'Europe s'est dotée en 2007 pour favoriser l'avènement d'une société de la connaissance offrant un terrain favorable au développement économique durable, à la création d'emplois plus nombreux et plus qualifiés, et à la cohésion sociale, en particulier grâce aux échanges, à la coopération et à la mobilité.

Leonardo da Vinci – Formation professionnelle

Le programme Leonardo da Vinci permet la **mobilité des personnes** désireuses d'acquérir une expérience professionnelle en Europe. Il facilite les échanges de bonnes pratiques entre responsables de formation et offre un cadre adapté à la mise en place de nouveaux outils et méthodes de formation et à leur diffusion à l'échelle européenne. Il a vocation à aider les systèmes d'enseignement et de formation professionnels européens à s'adapter et à se transformer.

Il permet d'organiser de nombreuses activités. Pour obtenir davantage d'informations, consultez le site de l'agence Europe Education Formation France: <http://www.europe-education-formation.fr/leonardo.php>

1/ Mobilité des personnes vers un autre pays européen : stages en entreprise pour les élèves de la formation professionnelle initiale et les apprentis ; périodes de formation et/ou d'expérience professionnelle pour les personnes sur le marché de l'emploi ; échanges d'expérience pour les personnels de l'enseignement et de la formation professionnels désireux d'améliorer leurs compétences, leurs méthodes et leurs pratiques.

Plateforme des porteurs de projets Leonardo Mobilité:

http://penelope.2e2f.fr/fiche-action.php?fiche_action=LEO01&fiche_appel=2012

Inscription : <http://ulysses.2e2f.fr/>

Date limite : **03 février 2012.**

2/ Leonardo Projets multilatéraux de transfert de l'innovation destinés à améliorer les systèmes de formation en adaptant à d'autres contextes, d'autres pays, d'autres publics des contenus et des méthodologies de formation professionnelle innovants.

Plateforme des porteurs de projets Leonardo Mobilité:

http://penelope.2e2f.fr/fiche-action.php?fiche_action=LEO05&fiche_appel=2012

Date limite : 2 février 2012.

3/ Leonardo Partenariats entre établissements/organismes/entreprises européens ayant le projet d'aborder en commun des thèmes d'intérêt mutuel dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels.

Plateforme des porteurs de projets Leonardo Mobilité:

http://penelope.2e2f.fr/fiche-action.php?fiche_action=LEO04&fiche_appel=2012

Date limite : 21 février 2012.

Erasmus pour l'enseignement supérieur

Le programme Erasmus a pour objectif majeur de développer la mobilité des étudiants (pour des périodes d'études ou de stages) et des enseignants en Europe, ainsi que la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et la collaboration avec les entreprises.

Tous les établissements proposant une formation BTS sont concernés. Pour obtenir davantage d'informations sur ce programme sectoriel, consultez le site de l'agence 2e2f:

<http://www.europe-education-formation.fr/erasmus.php>

L'établissement doit dans un premier temps demander une **charte Erasmus**. Il en existe trois:

1/ la charte standard: pour organiser des mobilités (d'étudiants et d'enseignants) sauf stages.

2/ la charte étendue: pour organiser des stages en entreprise.

3/ la charte étendue pour les deux types de mobilités (rassemble les deux chartes)

Les établissements peuvent candidater en ligne sur le site de l'agence exécutive de Bruxelles du 1er février au 29 mars 2012. Les établissements qui recevront la charte pourront **organiser des mobilités du 1er juin 2013 au 30 septembre 2014.**

Les établissements disposant déjà de la charte pourront bientôt candidater pour organiser des mobilités du **1er juin 2012 au 30 septembre 2013.**

Plateforme des porteurs de projets Leonardo Mobilité:

http://penelope.2e2f.fr/fiche-action.php?fiche_action=ERA02&fiche_appel=2012#3

Inscription : <http://ulysses.2e2f.fr/>

Date limite : 9 mars 2012

Signataire : Henri RIBIERAS, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

SERVICE ACADÉMIQUE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

SAIO/12-549-72 du 16/01/2012

CONTINUITÉ LYCÉE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - SCHEMA DIRECTEUR DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONSEIL ANTICIPE

Référence : Courrier recteur du 14 décembre 2011

Destinataires : Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Education Nationale - Messieurs les Présidents des Universités - Mesdames et Messieurs les IA-IPR - Madame et Messieurs les IEN-IO - Mesdames et Messieurs les IEN-ET - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement des lycées publics et privés - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement des lycées professionnels publics et privés - Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO

Dossier suivi par : M. PETRUZZELLA - Tél. 04 42 91 70 15 - Mme DECHELETTE - Tél : 04 42 91 70 16 - Fax : 04 42 91 70 14 - Mail : ce.saio@ac-aix-marseille.fr

Conformément à la circulaire interministérielle du 24 juin 2011, l'académie d'Aix-Marseille se dote d'un schéma directeur de mise en œuvre du conseil anticipé dans le cadre de la démarche d'orientation active. Il s'appuie principalement sur le Projet académique qui inclut le projet « l'orientation active dans l'académie d'Aix-Marseille » réalisé dans le cadre de l'appel à projet du Fond d'expérimentation Jeunes et le « schéma post-bac ». L'académie y affirme sa volonté d'accompagner les parcours vers l'enseignement supérieur en améliorant la qualité de l'information fournie aux élèves sur leur projet d'études et leur projet professionnel et en les familiarisant avec les établissements d'enseignement supérieur dans le cadre d'un plan d'actions cohérent.

Le « Schéma post bac » de l'académie, établi en concertation avec les universités, et en lien avec les politiques de formation et d'emploi de notre territoire, a pour principaux objectifs de proposer des éléments de cadrage quantitatifs, qualitatifs et territoriaux pour :

- **faire évoluer la carte des formations initiales courtes à caractère professionnalisant** (STS, IUT, CPGE, licences et masters professionnels), à partir d'un diagnostic des besoins (recrutement attendu, attractivité des formations, secteurs professionnels à soutenir en lien avec le contexte local, débouchés, conditions d'accueil) de manière à renforcer la complémentarité non concurrentielle de l'offre, la visibilité des formations et l'attractivité des filières.
- **favoriser la poursuite d'études vers ces formations**, y compris par la voie de l'alternance, en s'appuyant sur une analyse prospective des flux d'élèves vers ces formations, et grâce à une politique volontariste de diversification sociologique et scolaire des étudiants, et de prévention des abandons en cours de cursus : attention particulière portée au recrutement et à l'accompagnement des bacheliers technologiques et professionnels (notamment dans les formations STS, IUT ou CPGE), soutien à l'ouverture sociale du supérieur dans le cadre de l'égalité des chances, soutien à l'attractivité des filières scientifiques et technologiques, amélioration des conditions de transport, d'hébergement et de vie étudiante.
- **développer des actions s'appuyant sur des partenariats entre l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur pour préparer en amont le passage au supérieur**: accompagnement pédagogique dans les classes adossé à l'enseignement supérieur et à la recherche, formation continue des enseignants, ouverture sur filières et sur les métiers scientifiques et techniques.
- **renforcer la fluidité des parcours au sein du cycle licence** en développant les partenariats entre les établissements d'enseignement post-bac, et en favorisant les passerelles et les réorientations, dans le respect de la spécificité de chaque formation.

Ces orientations répondent aux objectifs académiques et nationaux, en lien avec les réformes du secondaire (loi d'orientation de 2005, réforme des lycées) et du supérieur (plan réussite en licence, arrêté de la nouvelle licence 2011) : élever le taux de qualification d'une classe d'âge, favoriser une orientation progressive et réversible tout au long de la scolarité, diversifier les voies de réussite.

Ces enjeux sont particulièrement essentiels, dans une académie où :

- les formations professionnalisantes courtes étaient légèrement sous-dimensionnées
- un vivier potentiel très important de futurs étudiants qui ne se dirigent pas vers les études supérieures en raison de contexte socio-scolaires défavorables est à convaincre ;
- le soutien au secteur industriel et aux filières scientifiques et technologiques accompagne l'évolution d'une économie locale marquée par la prédominance du tertiaire

Parmi les actions menées pour élargir l'accès au supérieur dans ce cadre, celles qui relèvent plus particulièrement de l'information et de l'orientation sont les suivantes :

- manifestations valorisant les filières et des métiers, notamment les filières scientifiques, la voie professionnelle et le secteur industriel (salons, forums, journées portes ouvertes, semaine école-entreprise, semaine de l'industrie, brevet d'initiation à l'aéronautique, etc.).
- diversification sociologique des étudiants : actions d'ouverture sociale du supérieur ciblées sur les élèves issus des quartiers prioritaires, du réseau ECLAIR ou relevant de la politique de la ville : plateforme égalité des chances, 19 « cordées de la réussite » comprenant pour la plupart une dimension d'aide à l'orientation, d'accompagnement culturel et méthodologique au supérieur (Tandem par exemple) ;
- familiarisation des élèves et des enseignants avec l'enseignement supérieur et ouverture sur les métiers scientifiques par le contact direct avec ses acteurs : intervention d'enseignants-chercheurs, immersion dans les laboratoires, présentation des formations et des métiers, en s'appuyant sur les projets pédagogiques conduits dans les classes (Projets et ateliers sup'sciences), sur la formation continue des enseignants (rencontres enseignants-chercheurs) sur la diffusion d'outils (300 films sur la chaîne passerelles secondaire/supérieur de la webTV universitaire TélécampusProvence)

Une priorité académique pluriannuelle : améliorer l'information et l'orientation vers l'université.

Les objectifs transversaux de diversification sociologique de l'accès à l'enseignement supérieur, de développement des choix d'études scientifiques et techniques concernent également toutes les filières y compris celles d'accès sélectif, classes préparatoires, IUT, BTS, Ecoles spécialisées. Toutefois on ne peut ignorer que si un tiers des élèves de terminale choisissent prioritairement l'université lors de la préinscription c'est plus de 50% des préinscrits que l'on retrouve à l'université. Valoriser le choix de l'université, mieux accompagner les élèves, notamment les plus fragiles, dans leur accès à ces études est la condition de la réussite du plan « réussir en Licence ».

La démarche d'orientation active :

Elle constitue un élément essentiel de **ce schéma directeur du conseil anticipé**. Pour l'élève, cette démarche doit s'inscrire dans la durée, dès la seconde, puis de la première à la terminale, pour lui permettre d'approfondir la connaissance de la filière universitaire de son choix et éventuellement réorienter son projet initial vers des études plus adaptées à ses goûts et à ses compétences. Différentes étapes sont prévues pour cela : un premier dialogue par l'intranet, des rencontres individuelles ou collectives, des échanges dans le cadre de visioconférences, des entretiens d'orientation,...

Les informations recueillies au sujet des formations universitaires donnent la possibilité non seulement de contribuer à la préparation des élèves à des choix raisonnés et éclairés, mais également d'anticiper l'accueil et l'accompagnement de l'étudiant au cours de la première année d'enseignement supérieur. Dans tous les cas, l'orientation active relève d'une logique d'information et de conseil et non de sélection, l'élève demeurant libre de s'inscrire dans la filière universitaire choisie.

1. Les objectifs du schéma directeur académique de la mise en œuvre du conseil anticipé dans le cadre de la démarche d'orientation active :

- 1.1.1. Développer la continuité enseignement secondaire-enseignement supérieur en organisant des échanges diversifiés entre les deux systèmes. Le nouveau lycée doit préparer les élèves au continuum bac-3, bac+3.
- 1.1.2. Organiser un programme académique d'information et d'orientation au lycée destiné à piloter les différentes actions et à mutualiser les bonnes pratiques.
- 1.1.3. Développer dans chaque lycée un P.I.O., programme d'information et d'orientation, partie intégrante de la stratégie du projet d'établissement.
- 1.1.4. Accompagner les lycéens dans leur parcours personnalisé. Le parcours de découverte des métiers et des formations, l'accompagnement personnalisé constituent des ressources permettant la mise en œuvre de cette guidance.
- 1.1.5. Informer les lycéens sur l'enseignement supérieur de manière active et actuelle en veillant à assurer l'égalité d'accès à l'information pour tous afin de faire évoluer les représentations et de valoriser les choix.
- 1.1.6. Informer, former et outiller les équipes éducatives et les personnels d'orientation.
- 1.1.7. Prévenir le décrochage en assurant le suivi des sortants en fin de L1

2. Le schéma directeur pour l'académie d'Aix-Marseille :

En vue d'atteindre les objectifs fixés tout en coordonnant les initiatives et en organisant un dispositif continu et cohérent visant à généraliser le conseil anticipé, l'Académie développe un schéma intégrateur qui inclut :

2.1. L'expérimentation « Travaux personnalisés encadrés » et accompagnement à l'orientation active :

Conçue et réalisée par les universités de l'académie dans le cadre de l'appel à projets du F.E.J., cette expérimentation a permis d'étayer le travail de recherche d'élèves de première préparant leurs T.P.E. grâce à l'apport de l'expertise de doctorants spécialistes des questions abordées. L'intervention de COP stagiaires du CEFOCOP de l'université de Provence a étayé cette expérimentation en organisant un accompagnement de l'ensemble des élèves concernés.

L'expérience a porté sur 10 classes de première sises dans 10 lycées de l'académie. Elle a concerné deux promotions, en 2009-2010 et 2010 et 2011. Les résultats de l'évaluation ne sont pas encore connus.

Les objectifs poursuivis étaient de :

- Mobiliser et motiver les lycéens en leur faisant découvrir le processus de recherche tel qu'il se met en œuvre à l'université.
- Modifier leurs représentations (ainsi que celles de leurs enseignants) des parcours de formation à l'université.

En vue de la consolidation de cette expérimentation, trois lycées bénéficient en 2011-2012 d'une nouvelle campagne d'intervention de doctorants dans la préparation des TPE.

Des perspectives de pérennisation de cette expérimentation sont envisagées, en utilisant notamment la valorisation de l'intervention bénévole d'étudiants de troisième cycle en lycées dans le cadre de leur évaluation. Cette possibilité devra être validée par les instances universitaires compétentes.

2.2. Le programme académique d'information et d'orientation :

Répondant à la double nécessité de piloter les actions pour améliorer leur efficacité et de mutualiser les bonnes pratiques, il inclut et contribue à organiser :

2.2.1. La formation des équipes éducatives.

Pour accompagner efficacement les élèves, enseignants et personnels d'orientation doivent actualiser leurs connaissances de l'enseignement supérieur et s'approprier les outils et techniques adéquats, leur permettant notamment de lier étroitement enseignement disciplinaire et préparation de l'avenir.

Des journées d'information et de formation sont donc organisées au niveau académique afin d'aider les équipes à investir les nouvelles actions qui leur sont dévolues :

- Formation à l'entretien d'explicitation de l'expérience scolaire : deuxième trimestre 2011-2012
- Formation au Webclasser ONISEP : à partir d'octobre 2011
- Formation au P.D.M.F. Janvier 2012
- Journée des professeurs de lycées et personnels d'orientation organisée par Aix-Marseille Université et L'Université d'Avignon-Pays de Vaucluse le 15 décembre 2011, destinée à informer sur « l'université nouvelle ».
- Participation des enseignants et personnels d'orientation aux Journées du Futur Bachelier, journées portes ouvertes, salons et forums...

2.2.2. Les salons labellisés :

Destinés à tous les lycéens, ils sont particulièrement adaptés aux élèves de première et de terminale.

- Pour le 04 : Digne le 17 janvier 2012
- Pour le 05 : Gap le 30 janvier 2012
- Pour le 84 : Avignon, le 4 février 2012
- Métierama : Marseille les 10 et 11 février 2012
- L'Etudiant : Marseille les 20 et 21 janvier 2012

2.2.3. Les journées du futur bachelier (JFB) 2012 :

Plus de 6500 lycéens de première choisissent de participer à une demi-journée ou une journée d'immersion dans un site universitaire.

- 22 et 23 mars à Aix-Marseille Université
- 21, 22, 23 Mars à l'UAPV (Avignon)

2.2.4. La promotion de l'égalité des chances :

Outre les actions durables, telles les cordées de la réussite, les programmes de parrainage d'établissements du supérieur, les internats d'excellence, l'académie est partenaire des « Entretiens de l'Excellence » dont la première édition marseillaise s'est tenue le 1^o octobre 2011.

2.2.5. L'orientation active anticipée en première : fin mars à fin mai 2012

2.2.6. Les visioconférences sur les formations universitaires :

De novembre à fin avril, 9 visioconférences traiteront des grands domaines de l'enseignement supérieur universitaire, près de 50 lycées y participent.

2.2.7. Les journées portes ouvertes :

Elles font l'objet d'une unification progressive pour les universités afin d'améliorer la congruence de leur communication.

- Semaine du 15 au 18 février pour Aix-Marseille Université
- Samedi 14 janvier pour l'IUT d'Avignon
- Tout au long du second trimestre pour les IUT, écoles d'ingénieurs, lycées...

2.2.8. Le portail unique d'information sur l'enseignement supérieur :

Destiné aux lycéens de l'académie et à leurs équipes éducatives, il devrait être opérationnel au cours du premier semestre 2012.

On y trouvera notamment :

- Des clips vidéo illustrant les grands domaines de formation universitaires locaux
- Des fiches simplifiées d'information sur les formations universitaires longues
- Des liens vers les sites des universités, de l'ONISEP, le site académique ainsi qu'un agenda des actions en cours.
- Des interviews d'anciens étudiants qui sont entrés dans la vie active.

2.3. Les programmes d'Information et d'orientation de l'établissement

Le P.I.O. est partie intégrante du projet d'établissement. Il vise à dynamiser l'ensemble des actions d'ouverture du lycée sur le monde professionnel, d'accompagnement personnalisé des élèves dans la préparation de leur parcours d'étude et d'insertion professionnelles. Il fait appel aux ressources du programme académique d'information et d'orientation ainsi qu'aux possibilités de mutualisation en bassin de formation. L'aide et le conseil techniques des personnels d'orientation, directeurs de CIO et COP seront proposés aux chefs d'établissement afin de les aider à formaliser leur P.I.O.

2.3.1. Le parcours de découverte des métiers et des formations au lycée (PDMF).

Sa mise en œuvre s'appuie notamment sur l'utilisation du Webclasseur de l'ONISEP ainsi que sa version « livret expérimental de compétences ». Le PDMF vise à assurer l'individualisation des parcours ainsi que l'ouverture de l'École sur le monde professionnel, contribuant à donner sens et perspectives aux études des élèves les plus fragiles. Un programme pluriannuel type a été défini et servira de référence à la mise en œuvre du PDMF dans les lycées. (Annexe 1)

2.3.2. L'accompagnement personnalisé :

Ce dispositif innovant institué par la réforme du lycée se met en place progressivement à tous les niveaux. Il constitue à la fois :

- Une aide pour s'adapter au lycée et pour préparer l'enseignement supérieur
- Un soutien aux élèves.
- Un approfondissement des connaissances ou une autre approche des disciplines étudiées, tenant compte des difficultés d'apprentissage
- Une aide à l'orientation, qui s'appuie sur le parcours de découverte des métiers et des formations

Il peut s'appuyer sur le Webclasseur de l'ONISEP.

2.3.3. Les entretiens d'explicitation de l'expérience scolaire :

Afin de mieux spécifier les entretiens personnalisés à réaliser par les enseignants, de les aider à les mettre en œuvre et de leur permettre de relier cet accompagnement à leur pratique pédagogique, l'académie propose une formation des équipes à l'entretien d'explicitation de l'expérience scolaire. Cette formation, inscrite au P.A.F. est assurée par un binôme enseignant-personnel d'orientation.

2.4. **L'orientation active vers l'université.**

L'académie d'Aix Marseille a choisi depuis plusieurs années de développer une offre étoffée de conseil anticipé aux lycéens :

- En ouvrant aux élèves de terminale la procédure « d'orientation active sollicitée » au sein du portail unique « Admission Post Bac »
- En développant une application originale sur le site académique « l'orientation active anticipée en 1^{ère} » qui permet aux lycéens de ce niveau de solliciter un conseil auprès des universitaires à un moment de leur scolarité où ils ne sont pas encore soumis à l'urgence des choix. Cette application sera renouvelée en 2012, afin de tenir compte des évolutions structurelles des universités
- En offrant aux lycéens qui ont participé à l'orientation active anticipée la possibilité de rencontrer des universitaires pour approfondir le dialogue.

2.5. **Le suivi des décrocheurs en université :**

Les observatoires de la vie étudiante, les SCUIO et POIP de l'académie produisent des enquêtes sur la réussite et l'insertion des étudiants. Pour étoffer et compléter ces travaux et rendre lisible pour les futurs étudiants les parcours d'études post-bac, une étude a été conduite dans le cadre du projet « amélioration de l'orientation active dans l'académie d'Aix-Marseille » Décivant, dans un premier temps le devenir à 1 an des néo-bacheliers 2008, elle a permis d'identifier une population de « décrocheurs » qui ont été enquêtés à la rentrée 2010-2011. Cette étude démontre notamment que la non réinscription dans une filière universitaire ne constitue un abandon d'études que pour une minorité, 76% des sortants d'universités étant en situation de poursuite d'études. La conception même de la fonction attribuée à la première année d'enseignement supérieur doit en tenir compte : Pour 40% des néo-bacheliers, elle constitue une période de transition permettant notamment aux étudiants d'accéder à des formations sélectives et/ou professionnalisantes.

3. **Pilotage académique : la commission de coordination académique**

Un pilotage régulier de ces dispositifs d'orientation active est actuellement assuré par un comité de pilotage constitué de représentants des universités de l'académie, VPCEVU ou VP délégués, responsables de SCUIO-POIP, d'OVE, de représentants des services académiques SAIO, DESR, de représentants de la DR-ONISEP. Des groupes de travail se réunissent également pour organiser les différentes actions (JFB, salons, enquêtes...) Ils font appel, en plus des participants au groupe de pilotage, à des représentants de chefs d'établissements, des directeurs de CIO... Après la clôture de l'expérimentation « l'orientation active approfondie » ce comité de pilotage et ces groupes devront évoluer vers une commission académique ad hoc du schéma post-bac, présidée par le Recteur, chargée d'impulser et d'évaluer les différents dispositifs.

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

Annexe 1
Fiche technique : Le P.D.M.F.

• **EN SECONDE - EXPLORER**

- ▣ Premier trimestre - le temps de l'exploration
 - Commencer à s'informer et à découvrir les univers des enseignements d'exploration, à « discuter » ses idées
 - Apprendre à se connaître, s'auto-évaluer
 - Entretiens – analyse de l'expérience scolaire
- ▣ Deuxième trimestre – le temps de la réflexion
 - Se poser des questions sur ce qu'on aime, ce qui nous intéresse
 - Salons
- ▣ Troisième trimestre – le temps des décisions
 - Stage en entreprise
- ▣ Tout au long de l'année :
 - Accompagnement personnalisé
 - Le Webclasseur orientation

• **EN PREMIERE – SE PROJETER**

Se construire une représentation de l'enseignement supérieur

- ▣ Premier trimestre – entretien d'explicitation
 - S'informer sur les débouchés
 - Identifier les démarches à effectuer
- ▣ Deuxième trimestre - Journée du futur bachelier, salons
 - Découvrir les universités
 - Rencontrer les enseignants, les étudiants
 - Connaître les formations, les filières...
- ▣ Troisième trimestre - Orientation active en première – diffusion des informations sur les différentes voies de formation, leurs pré-requis et leurs débouchés
- ▣ Tout au long de l'année :
 - Accompagnement personnalisé
 - Le Webclasseur orientation

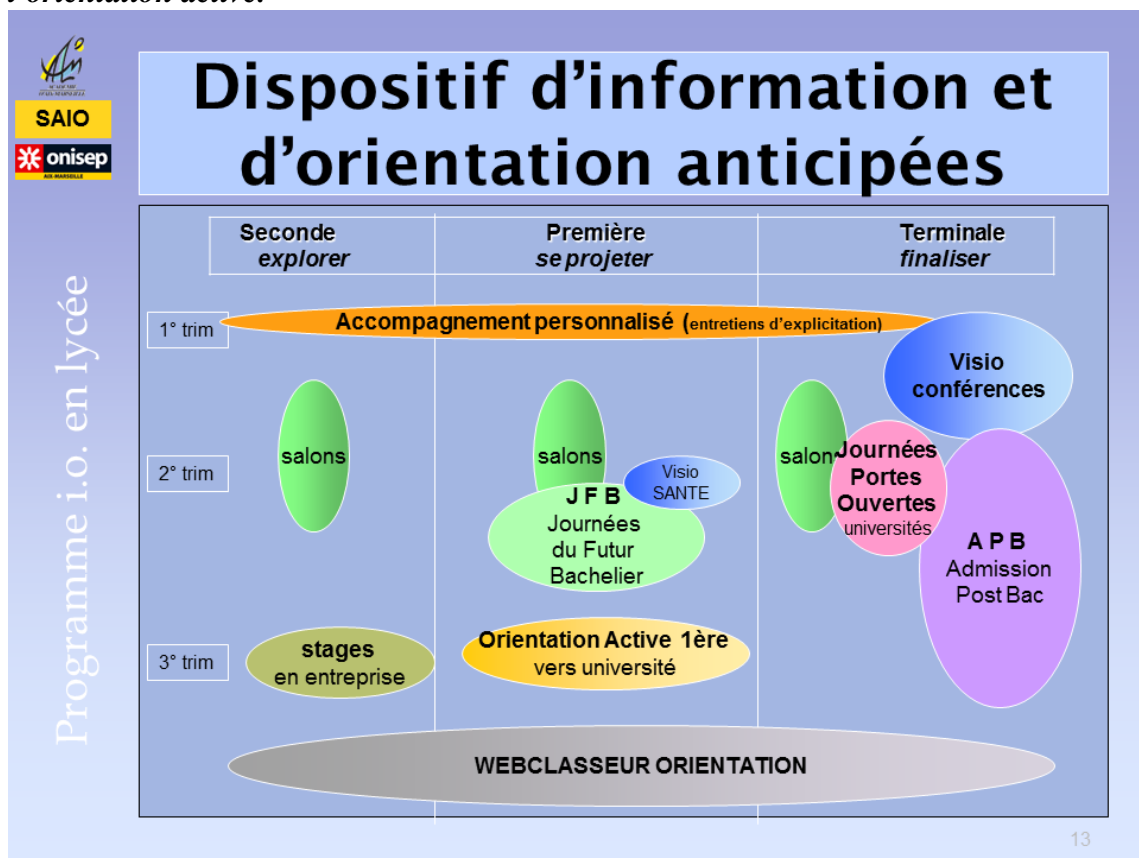
• **EN TERMINALE – FINALISER**

Arrêter son choix d'orientation et se préparer à l'enseignement supérieur

- Entretien personnalisé d'orientation
- Journées portes ouvertes
- Visio conférences
- APB – admission post bac
- Webclasseur Orientation

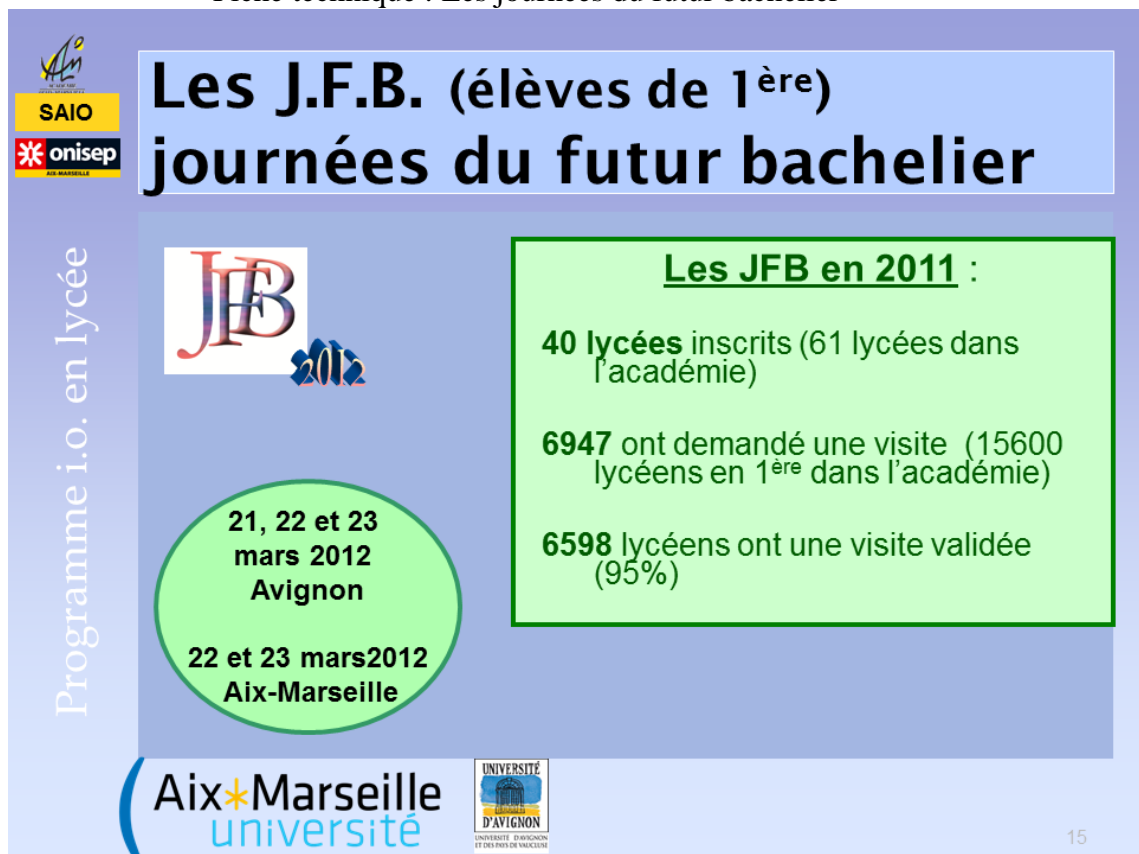
Annexe 2

Fiche technique : Calendrier pluriannuel du conseil anticipé dans le cadre de l'orientation active.



Annexe 3

Fiche technique : Les journées du futur bachelier



Annexe 4
Fiche technique : Les visioconférences




Les visioconférences

Programme i.o. en lycée

Un outil pour mieux choisir...
de novembre à fin avril, avant APB

Qu'est-ce qui change du lycée à la fac ?
Comment est organisée la licence ?
Quels sont les parcours possibles à l'université ?
Quels sont les débouchés ?

des enseignants des universités de l'académie répondent en direct aux questions des lycéens..

Les thématiques 2011-2012

- 15 nov. **Santé**
- 24 nov. **Sc. humaines et sociales**
- 08 déc. **Arts, Lettres, Langues**
- 10 janv. **Economie et Gestion**
- 24 janv. **Sciences, STAPS**
- 09 févr. **Droit**
- 14 fév. **Sciences**
- 19 avril **Etudier à l'étranger**

+ pour les élèves de 1ère, dans le cadre des JFB, une visioconférence sur le thème **Santé**




16

Annexe 5
Fiche technique : L'orientation active anticipée en première




L'Orientaion Active en 1ère

Programme i.o. en lycée

Elèves de 1ère
L'Université est une chance.
Saisissez-la !

Dispositif académique permettant aux élèves volontaires d'obtenir des informations, ainsi qu'avis et conseils, concernant une poursuite d'études à l'université.

Bilan de l'O.A. en 2011 :

- 34 lycées participants
- 930 projets présentés par les élèves de 1ère
- 84,5% des projets ont reçu un avis

Opération renouvelée en 2012




18

Annexe 6

Fiche technique : Enquête sur les décrocheurs en L1 (OVE Université de Provence. Sylvie DAVID)

Enquête « Décrocheurs » (extraits)

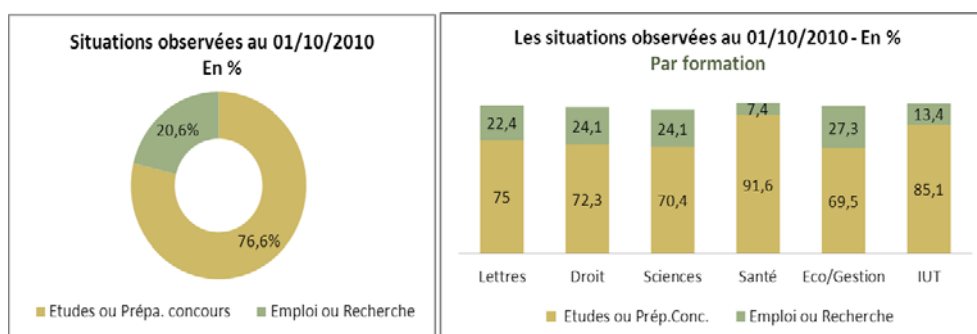
Sur les étudiants L1 (2008/2009) : Les données disponibles

- ▣ **Exploitation du fichier national Sise (avec INE) et de la base « Elèves » du Rectorat**
- ▣ **15 327 Bacheliers 2008 entrés dans une filière Post-bac de l'académie AM en Licence, DEUST, DUT, CPGE ou STS**
- ▣ **13 049 ont été retrouvés dans les fichiers l'année n+1**
- ▣ **2 891 « disparus » des fichiers qu'il a été décidé d'enquêter**

2 891 néo-bacheliers 2008 n'ont pas été retrouvés dans les bases académiques, parmi eux, **2 159** « sortaient » d'une filière universitaire (y compris IUT) et **791** des classes supérieures de lycée (156 en CPGE et 635 en STS).

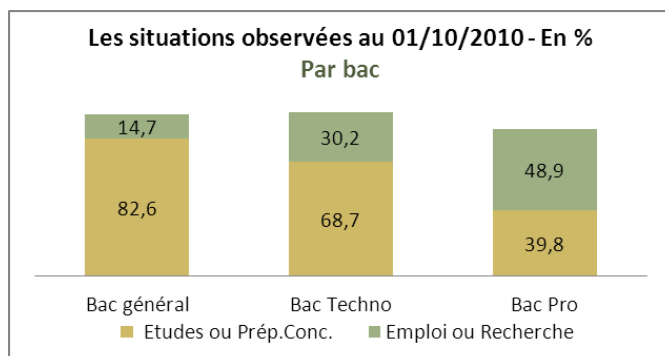
L'enquête a été conduite auprès de l'ensemble de cette population. La faiblesse des taux de réponse obtenus auprès des sortants des classes supérieures de lycée n'a pas permis d'exploiter les données relatives à ces filières. Les résultats présentés à la suite ne concernent que les répondants issus d'une filière universitaire.

Au 1^{er} octobre 2010, les **trois quarts** des répondants, interrogés suite à leur non réinscription en 2009-2010 dans une filière Post-bac sous tutelle du MEN, sont en **poursuite d'études ou en préparation concours** et **20%** sont en **situation d'insertion** (en emploi ou en recherche d'emploi).



Quel que soit la filière suivie initialement à l'entrée dans l'enseignement supérieur, les situations de poursuite d'études ou de préparation concours sont majoritaires. On observe cependant des variations selon la formation d'origine : **plus de 90%** des répondants issus de la filière **Santé** sont en poursuite au moment de l'enquête, alors qu'en **Sciences** ou en **Eco/Gestion** ce taux est sensiblement plus faible avec **69%** des répondants en poursuite d'études.

Ces situations de poursuite d'études concernent **83%** des bacs généraux (81% des bacs L, 80% des bacs ES et 87% des bacs S), **69%** des bacs technologiques et seulement **40%** des bacs professionnels. Ces derniers sont les plus nombreux à être en situation d'insertion puisque près d'un répondant sur deux est en emploi ou en recherche d'emploi au moment de l'enquête.





Pourquoi un « schéma post-bac » ?

Dans le prolongement du projet d'académie, le « schéma post-bac » est un schéma directeur des formations initiales de premier cycle du supérieur à caractère professionnalisant : STS, IUT, CPGE et licences professionnelles, avec une ouverture sur les masters professionnels.

Il est construit par l'académie d'Aix-Marseille en concertation avec les universités de l'académie.

Il contribue à la coordination des politiques de formation et d'emploi de notre territoire, en lien avec les partenaires socio-économiques et avec les collectivités (CPRDF, PPI).

Ce schéma s'inscrit dans un contexte général de professionnalisation du supérieur, qui apparaît comme un levier utile vers la hausse de qualification (objectif : 50% d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de premier cycle du supérieur). Les formations évoluent pour offrir des parcours diversifiés, dont les étapes deviennent professionnalisantes.

Il s'inscrit aussi dans un contexte académique particulier : il y a dix ans, les formations professionnalisantes courtes étaient sous-dimensionnées dans notre académie, au regard du niveau national : il s'agissait donc de rattraper un certain retard par une politique volontariste de développement de ces filières. Le schéma post-bac a vocation à :

► **dresser un inventaire** des formations contingentées initiales proposées par les établissements scolaires (BTS et CPGE), et par l'université (IUT, licences professionnelles) ;

► **établir diagnostic des besoins** : quel recrutement peut-être attendu dans ces filières au regard de l'évolution des flux d'étudiants, du profil des néobacheliers, de la demande sociale mesurée par les taux d'attractivité des formations ? quels sont les secteurs en souffrance, ou à fort potentiel ? quels objectifs des projets d'établissements peuvent concourir aux évolutions nationales et académiques attendues ?

► **proposer des éléments de cadrage quantitatifs, qualitatifs et territoriaux** propres à éclairer les stratégies de développement de ces formations : quelles priorités définir selon les perspectives de poursuites d'études et d'insertion professionnelle identifiées ? quels publics viser ? quels choix de spécialités et d'implantation favorisent la complémentarité territoriale et thématique des formations tout en tirant parti de leur spécificité ? Quels accompagnements prévoir, notamment en vie étudiante ?

Le schéma post bac 2011-2014

Les lignes de force du « schéma post-bac » 2011-2014

■ Optimiser l'offre de formation existante

Au cours de la période précédente (2005-2010), l'offre de formations professionnalisantes courtes s'est considérablement élargie, particulièrement en STS (+400 places) et en licences professionnelles (+49 spécialités), permettant à l'académie de rejoindre le niveau national. Il s'agit donc désormais de conforter l'offre de formation actuelle en fixant comme objectifs prioritaires :

- de renforcer l'**attractivité** des formations existantes ;
- d'améliorer l'**exploitation des capacités d'accueil** actuelles, sur les deux années de formation ;
- de **compléter la carte** des formations par des ouvertures basées sur des hypothèses raisonnables d'entrants supplémentaires.

	Variation approximative des entrants de 1 ^{re} année 2004-2010	Objectifs d'entrants supplémentaires 2014	Perspectives 2011- 2014
BTS	+300	+315	- remplissage à 90% des formations à forte marge de progrès (notamment : communication et information, services aux personnes, production/transformation) ; maintien à 90% des effectifs en 2 ^e année - ouverture complémentaire de 4 à 6 STS sur la période, par création ou reconversion
IUT	+100	+300	- remplissage de certaines formations ; - 175 entrants supplémentaires attendus sur Arles et Digne - ouverture d'un DUT ?
Licences Pro	+1000	+260	- ouverture d'une dizaine de licences professionnelles - recrutement renforcé
CPGE	+70	+100	- remplissage des places vacantes - ouverture complémentaire de 2 à 3 sections

■ Veiller à la complémentarité et à la lisibilité des formations

La carte des formations future doit contribuer à un équilibre territorial renforcé et à une meilleure visibilité.

Les ouvertures de formations doivent prendre en compte différents paramètres : la demande sociale, l'aire de recrutement, la complémentarité non concurrentielle avec l'offre existante, les débouchés, les conditions d'accueil.

La création de l'**université unique Aix-Marseille Université**, issue de la fusion des 3 universités d'Aix-Marseille, s'accompagne d'une restructuration de l'offre, répartie en **5 domaines thématiques** bien définis. L'**université d'Avignon** construit une offre de formations pluridisciplinaires axée sur deux pôles identitaires, **agrosociétés et patrimoine**, en lien étroit avec le contexte local.

Si la répartition des formations universitaires est désormais fixée, celle des STS permet un maillage du territoire affiné, en s'appuyant sur les formations technologiques existantes des lycées, autour de **pôles pédagogiques** identifiés. De même, la labellisation des **lycées des métiers**, le développement de **pôles de compétences** sur des domaines fortement identitaires en lien avec le contexte local et les pôles d'enseignement supérieur permettent de rendre les formations plus lisibles, plus attractives, et favorisent les coopérations.

■ Développer les secteurs en souffrance ou à fort potentiel

La progression observée des effectifs dans les filières professionnalisantes doit cependant être relativisée : elle concerne essentiellement le domaine des services, d'autant plus si on tient compte de la forte progression du privé hors contrat. Il faut donc soutenir prioritairement le **domaine de la production** et les filières scientifiques et technologiques liées au secteur industriel.

Outre le secteur industriel, les secteurs d'activité qui apparaissent localement en tension semblent être les suivants : génie civil, énergie, santé et service à la personne, tourisme. D'autres secteurs semblent présenter des opportunités (biotechnologies et biologies appliquées, environnement et gestion des déchets, agroalimentaire, sécurité, mécanique automobile, arts appliqués, ainsi que l'immobilier, la comptabilité-gestion et banque et assurance dans le domaine des services.

■ Développer l'apprentissage, renforcer le lien avec le monde économique et professionnel

L'alternance dans le supérieur (apprentissage et contrats de professionnalisation) a connu ces dernières années une progression qu'il est intéressant d'encourager. Selon l'hypothèse de croissance retenue de **+4% par an**, la montée en puissance de l'apprentissage dans les formations publiques (EPLF et universités d'Aix-en-Provence et CFA Epure) de niveaux 1, 2 et 3, lorsqu'il s'avère complémentaire de la formation sous statut étudiant, est un objectif prioritaire qui est proposé à l'arbitrage de la Région. (soit environ 85 entrants supplémentaires par an : 15 en STS, 20 en IUT, 10 en licence, 40 en master).

■ Prendre en compte les conditions d'accueil et de mobilité des étudiants

L'hébergement et la mobilité des étudiants sont essentiels pour accompagner une stratégie de formation. A l'horizon 2014-2015, sont ainsi programmés environ **2000 logements** sociaux supplémentaires destinés aux étudiants sur l'académie. Un **projet d'internat mixte** supplémentaire dans le centre de Marseille devrait compléter la création d'internats programmée dans le cadre du PPI. Ces mesures sont complétées par la politique de transports entre les sites de formation mise en place par les collectivités notamment dans le cadre de **l'opération Campus** sur Aix-Marseille.

■ Elargir l'accès aux formations et améliorer les parcours des étudiants

Les publics visés : une attention particulière sera portée à l'impact des réformes en lycée : rénovation de la voie technologique, arrivée des bacs professionnels en 3 ans. Il faut par exemple encourager le **recrutement des bacheliers technologiques** notamment en IUT et dans certaines CPGE, de **bacheliers professionnels** notamment en STS, recruter davantage d'étudiants de **L1 et L2 généralistes** en licences professionnelles..

La lutte contre l'abandon : la diversification des publics et l'élargissement du supérieur ne sont qu'une étape. Il faut ensuite les amener à **la réussite et à l'obtention du diplôme**, en évitant en particulier les décrochages en première année. Cela passe par des mesures **d'accompagnement et d'encadrement** renforcés et si besoin individualisés (accueil spécifique des bacheliers professionnels, renforcement de l'encadrement en L1, développement du contrôle continu...). Dès le secondaire, **des actions d'amélioration des parcours** vers le supérieur et **l'orientation** progressive contribuent à préparer en amont la réussite dans le supérieur.

Le décloisonnement du cycle licence et la poursuite d'étude. Il convient de respecter la spécificité de chaque formation : les filières courtes (IUT, STS) préparent à une insertion professionnelle rapide, les CPGE, non diplômantes, à l'entrée

sélective des grandes écoles, les licences généralistes à la licence professionnelle ou à la recherche. Ce cadre ne doit pas être rigide cependant, et il faut favoriser la possibilité de **passerelles**, de **réorientations** et de **poursuites d'études** d'une formation à l'autre par le développement de coopérations et de partenariats entre les établissements.